



JE PRÉSERVE L'EAU

La Terre planète bleue est constituée d'eau pour les trois quarts de sa surface, mais l'eau douce représente moins de 0,1 % des réserves en eau du globe terrestre.

L'eau qu'on utilise quotidiennement nécessite beaucoup d'énergie pour son extraction et des produits divers pour sa dépollution.

Aujourd'hui l'eau est une denrée précieuse, ne la gaspillez pas.



LE SAVEZ-VOUS

- ⦿ En France, l'eau minérale **coûte environ 100 fois plus cher que l'eau du robinet**. Elle a un impact écologique 1 000 fois supérieur.
- ⦿ On consomme en moyenne **150 litres d'eau par jour et par personne**, soit l'équivalent d'une baignoire remplie.
- ⦿ Un **robinet qui goutte**, c'est une perte de **4 litres d'eau par heure**, soit **35 000 litres par an gaspillés**.
- ⦿ Un filet d'eau qui coule ? **140 m³ par an = 404 €**.
- ⦿ Une chasse d'eau qui fuit ? **220 m³ par an = 634 €**.
- ⦿ Plus de **150 000 gobelets sont utilisés par les PME**.
- ⦿ Les gobelets en plastique mettent **100 ans** à se détériorer.
- ⦿ À son travail, un employé utilise directement ou indirectement plus de **100 litres d'eau par jour**.

Au bureau

- ✓ j'évite au maximum l'eau en bouteille plastique, sa matière étant polluante et toxique ;
- ✓ j'utilise un seul gobelet ou une seule tasse pour limiter le recours aux gobelets en plastique ;
- ✓ je me lave les mains sans laisser couler l'eau du robinet ;
- ✓ je signale toute fuite d'eau à ma direction le cas échéant.

À la maison

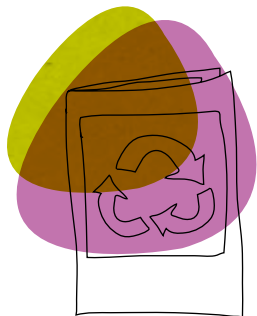
- ✓ je ferme le robinet quand je me lave les dents ;
- ✓ je vérifie régulièrement l'état de mes joints ;
- ✓ j'évite les bains et je raccourcis le temps passé sous la douche ;
- ✓ je récupère si je peux l'eau de pluie pour l'arrosage domestique ;
- ✓ j'utilise l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille ;
- ✓ j'évite les produits ménagers toxiques et polluants en favorisant les produits éco-labellisés ;
- ✓ j'évite de laver ma vaisselle à la main ;
- ✓ au lieu de jeter l'eau de ma carafe dans l'évier, je l'utilise pour laver la salade, faire cuire les pâtes... ;
- ✓ dans les toilettes, j'installe une chasse d'eau avec un double bouton poussoir ;
- ✓ je ne jette pas n'importe quoi dans l'évier ou dans les toilettes. Les déchettes permettent de recueillir les huiles usagées, les solvants ou les produits détergents.



ÉVALUEZ VOTRE CONSOMMATION

- Évaluez votre consommation mensuelle moyenne d'eau en consultant ce site :

<http://www.eaudeparis.fr>



J'ÉCONOMISE LE PAPIER ET JE L'ACHÈTE RECYCLÉ !

En France, malgré le passage au tout numérique, nous consommons autour de 150 kg de papier et de carton par an et par personne. Un employé de bureau consomme en moyenne 80 kg de papier annuellement soit deux arbres abattus, dont la majeure partie est jetée à la poubelle. Ce papier contient en petites quantités des fibres recyclées (journaux, cartons) mais il serait possible d'augmenter significativement son taux de recyclage par la mise en place d'aides et de filières dédiées comme celles mises en place dans d'autres pays d'Europe.

En tout état de cause, **TOUS** les papiers sont recyclables, alors n'attendez plus, triez !



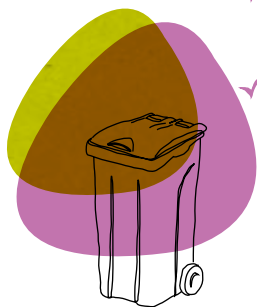
LE SAVEZ-VOUS

- 🕒 **Une feuille imprimée sur six** au bureau n'est jamais utilisée.
- 📄 **43 % des employés impriment jusqu'à 50 pages par jour** soit **1,2 million d'arbres coupés** pour rien par an.
- ♻️ **Les papiers de bureau recyclés** servent à la fabrication de pâte à papier : recycler **réduit significativement la quantité de déchets urbains** et favorise une gestion durable des forêts.
- 💧 La fabrication de papier recyclé consomme **6 fois moins d'eau et 4 fois moins d'énergie** que la fabrication de papier neuf.
- ⚠️ **Attention !!!!** Les papiers imprimés abandonnés dans la nature peuvent polluer les nappes phréatiques.

Nos supports de communication sont édités sur du papier recyclable, provenant de forêts durablement gérées. Les encres utilisées sont végétales et biodégradables.

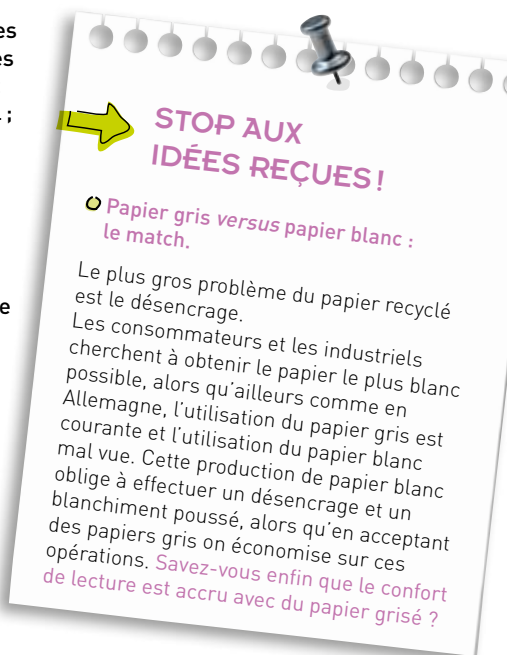
Au bureau

- ✓ je trie tous les papiers dans les bacs adhoc ;
- ✓ je limite les impressions aux véritables besoins ;
- ✓ je copie/j'imprime sur les deux faces du papier ;
- ✓ je réutilise le verso des feuilles imprimées pour m'en servir de brouillon ;
- ✓ j'utilise du papier plus léger, des marges plus étroites et des polices de caractères adaptées pour optimiser l'espace offert par mes documents de travail ;
- ✓ j'actualise régulièrement mes fichiers d'adresses pour éviter les envois inutiles en cas de publipostage ;
- ✓ je recours aux systèmes de communication et d'archivage électroniques ;
- ✓ je sensibilise mes correspondants à l'aide d'un message incitatif de type « *n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité* » ;



À la maison

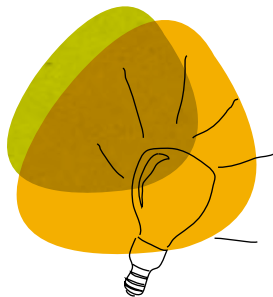
- ✓ je n'achète que du papier non chloré et issu des forêts écogérées (labellisé FSC 100% recyclé, Ange Bleu et PEFC) ;
- ✓ j'utilise des encres biologiques tant que possible ;
- ✓ je trouve une seconde vie à mon papier usagé en faisant par exemple du brouillon ou du compost.



BON PLAN : FAITES VOTRE COMPOST VOUS-MÊME !

Le papier, les mouchoirs et autres essuie-tout sont compostables, tout comme vos déchets alimentaires (épluchures, café, thé...).

Pour faire votre compost maison, équipez-vous d'un composteur, il vous permettra d'y déposer les éléments nécessaires et de laisser le temps faire le reste. Si vous voulez composter du papier imprimé, veillez à ce qu'il le soit avec des encres végétales, non polluantes et mouillez-le avant de le déposer avec les autres aliments.



J'ÉCONOMISE L'ÉNERGIE

En 2008, l'énergie est consommée en France par les ménages et le secteur tertiaire (43 %), par le secteur des transports (31 % de la consommation finale totale), et par l'industrie et le secteur agricole (26 %).

Face à l'augmentation constante du prix de l'énergie et des pollutions liées à sa production, il est urgent de limiter sa consommation tant que possible.

En effet, la production et l'utilisation d'énergie sont à l'origine de 70 % de nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Au rythme actuel, les rejets de GES devraient croître de 43 % d'ici à 2030, selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie.

À moins d'engager d'ambitieuses politiques combinant maîtrise de la consommation d'énergie, développement des énergies non carbonées et séquestration géologique du carbone, qui consiste à confiner le carbone afin qu'il ne se répande pas dans l'atmosphère.



LE SAVEZ-VOUS

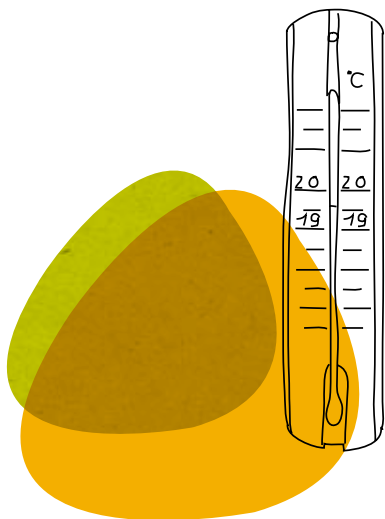
- Une **lampe halogène** consomme autant d'énergie que **deux lave-linge**.
- Une ampoule traditionnelle convertit 95 % de l'énergie en chaleur et seulement 5 % en lumière alors qu'une ampoule basse consommation utilise 80 % de courant en moins et dure 6 à 10 fois plus longtemps.
- **10 minutes inutiles d'éclairage 3 fois par jour, c'est 5 jours gaspillés d'éclairage au bout d'un an.**
- Les bureaux sont gourmands en énergie : 180 kWh/m² par an pour le chauffage et 110 kWh/m² par an pour l'électricité.
- **1°C de plus c'est 7 % en plus** sur la facture d'électricité.
- Les appareils branchés sur le secteur sont responsables **d'une hausse de 10 % sur une facture d'électricité.**

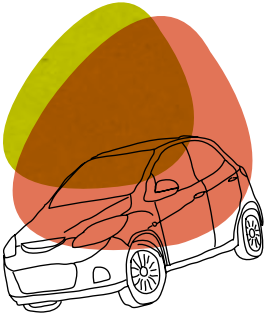
Au bureau

- ✓ j'utilise au maximum la lumière naturelle ;
- ✓ j'éteins la lumière lorsque je quitte une pièce ;
- ✓ j'évite de laisser les appareils en veille ;
- ✓ j'évite de surchauffer mon bureau en hiver ;
- ✓ 10 minutes d'aération par jour suffisent à renouveler l'air d'une pièce ;
- ✓ j'évite d'ouvrir les fenêtres quand la climatisation ou le chauffage fonctionne ;
- ✓ je privilégie les escaliers plutôt que l'ascenseur.

À la maison

- ✓ je profite tant que possible de la lumière du jour ;
- ✓ j'utilise des ampoules basse consommation dans les pièces de long séjour ;
- ✓ je chauffe les pièces entre 19 °C et 20 °C ;
- ✓ je maintiens mes convecteurs à température constante et j'évite de jouer avec le thermostat ;
- ✓ je débranche mes appareils plutôt que de les mettre en veille ;
- ✓ je privilégie les appareils peu énergivores ;
- ✓ j'utilise les programmes économiques et je ne lave pas mon linge à plus de 30 °C.





JE ME DÉPLACE INTELLIGEMMENT

En France, le secteur des transports est en grande partie responsable de l'augmentation de la consommation d'énergie, ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Les distances parcourues et le temps nécessaire pour les déplacements quotidiens sont chaque année de plus en plus importants. On observe ainsi depuis 1973 un quasi doublement de la consommation d'énergie dans le secteur des transports. Son fonctionnement dépend à 98 % des produits pétroliers. Ceci explique sa forte contribution aux émissions de polluants. Les Franciliens restent tout de même ceux qui utilisent le plus les transports en commun, grâce à un maillage plus développé et étendu qu'ailleurs.



LE SAVEZ-VOUS

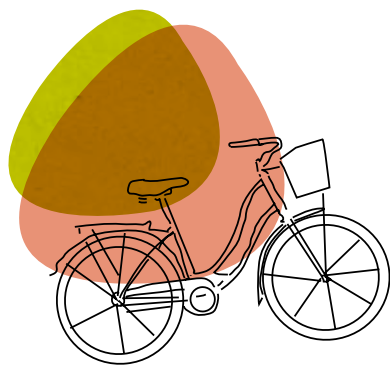
- 🕒 Les voitures sont responsables **de 57 % des émissions de CO₂** des transports routiers.
- 🕒 **30 % des déplacements effectués sont des trajets domicile-travail.** Les trois quarts se font en voiture avec un taux de remplissage proche de 1, ce qui est très faible.
- 🕒 **Un bus plein équivaut à 40 voitures** de moins et 70000 litres de carburant économisés.
- 🕒 **40 % de la consommation d'énergie** du secteur des transports **se fait en zone urbaine ou périurbaine.**
- 🕒 Depuis 1900, **les concentrations de gaz à effet de serre ont augmenté de 50 % à cause des voitures.**
- 🕒 **Un coffre de toit génère une surconsommation** de 17 %, un porte-vélo de 35 %, une barre de toit de 28 %.

Pour me rendre au bureau

- ✓ je choisis les transports en commun plutôt que mon véhicule ;
- ✓ je fais du covoiturage avec des voisins ou des collègues de bureau ;
- ✓ j'utilise un deux-roues tant que possible pour mes déplacements de courte distance (trottinette, vélo, roller) ou je favorise la marche à pied ;
- ✓ j'entretiens mon véhicule. Mal entretenu, il consomme 10 % de carburant en plus et génère 20 % de pollution supplémentaire ;
- ✓ je conduis en souplesse et je coupe le moteur au-delà de 30 secondes d'embouteillage, ce qui représente 5 à 40 % d'économies de carburant et de rejet d'émissions polluantes ;
- ✓ sur la route, je modère ma vitesse. Rouler à 150 au lieu de 130 km/h pendant 100 km permet de gagner seulement 6 minutes sur un trajet ;
- ✓ je vérifie l'état des pneus de ma voiture. Sous-gonflés, ils s'usent plus vite et augmentent la consommation de carburant. Il convient de vérifier leur pression tous les mois ou tous les 500 km, si possible, à froid. Des pneus bien gonflés offrent une meilleure tenue de route ;
- ✓ je privilégie les escaliers plutôt que l'ascenseur, j'économise ainsi l'énergie et procure une activité physique à mon corps ;
- ✓ je fais attention aux excès de climatisation en voiture, en effet, elle fait augmenter la consommation d'essence et donc de CO₂.

Pour me rendre à la maison

- ✓ pour mes déplacements privés sur courtes et moyennes distances, je choisis le train de préférence à l'avion ;
- ✓ je m'inscris à des sites de covoiturage pour partager les moyens de transport ;
- ✓ pour les courtes distances, je choisis la marche à pied ou le deux-roues ;
- ✓ pour mes courses alimentaires, j'opte pour l'achat en ligne et la livraison à domicile, moins polluante car les commandes groupées font baisser le taux de fréquentation des véhicules en zone urbaine.





JE CONSOMME AUTREMENT













Aujourd'hui en France, les secteurs de l'alimentaire et du textile sont dominés par les chaînes de la grande distribution, par les logiques de la globalisation et par des consortiums de groupes agro-alimentaires, qui favorisent la productivité et la rentabilité des produits au détriment de leur qualité et de la rémunération des producteurs. Dans les années soixante-dix, face à la généralisation de la production de masse standardisée et à la naissance de l'agriculture dite conventionnelle, des collectifs de personnes engagées pour le mieux-vivre ensemble se sont réunis afin de soutenir des modes de production durables, respectueux de l'homme et de la terre. Leur philosophie : mettre à disposition du public des produits de qualité, en limitant l'utilisation de substances dangereuses pour la santé et les écosystèmes, en évitant les intermédiaires (du type centrale d'achat) et en garantissant une juste rémunération du producteur. Il existe des modes de consommation plus éthiques et plus respectueux des personnes, désormais, c'est à vous de jouer !

ÉTAPES POUR DEVENIR CONSOMM'ACTEUR !

- En premier lieu, **sachez reconnaître les produits plus respectueux de l'environnement de ceux qui pratiquent le greenwashing.**
- Ensuite, **acquérez les réflexes pour bien choisir : labels, type d'emballages, provenance, composition...** Par ce biais, vous allez pouvoir réduire au quotidien votre impact sur l'environnement et soutenir une économie éthique et responsable.
- L'important est l'amélioration continue : devenir éco-consommateur est un apprentissage progressif. **Maintenant, c'est à vous d'agir !**

CONSEILS POUR DEVENIR CONSOMM'ACTEUR !

- 🍀 Je pense global en essayant d'acheter des produits bio, de saison et issus du commerce équitable.
- 🍀 Je favorise les produits avec un **minimum d'emballage**.
- 🍀 J'achète NF Environnement ou Ecolabel européen : ils me garantissent **la qualité écologique** du produit.
- 🍀 J'achète local, je réduis de manière significative **l'empreinte carbone** du produit en limitant la consommation d'énergie liée à son transport et je dynamise l'économie de mon territoire.
- 🍀 Je fais mes courses sur des marchés, chez le producteur, dans des AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) ou en coopérative bio.
- 🍀 Je pense à prendre **mon cabas** quand j'achète des produits.
- 🍀 Je remplace les sacs plastique par ceux en cellulose ou en amidon de maïs.

 JANVIER carotte	 JUILLET haricot
FÉVRIER poireau 	AOÛT concombre 
 MARS mandarine	 SEPTEMBRE citrouille
AVRIL laitue 	OCTOBRE poire 
 MAI fraise	 NOVEMBRE pomme
JUIN cerise 	DÉCEMBRE orange 



LES LABELS

ECO-GESTES

S'Y RETROUVER DANS LA JUNGLE DES LABELS, LOGOS ET AUTRES PICTOGRAMMES !

La liste proposée n'est pas exhaustive, si vous rencontrez un label inconnu, rendez-vous sur le site www.infolabel.be pour connaître ses caractéristiques.

Depuis les années quatre-vingts, de nombreux logos ont vu le jour afin de garantir la qualité, la sécurité, les modes de fabrication ou l'origine des biens marchands et des services. En tant que consommateur responsable, vous vous interrogez sur les caractéristiques des produits. Et vous voilà confronté à une multitude de labels et autres pictogrammes. Que signifient-ils ? Sont-ils fiables ? Comment peuvent-ils vous aider à faire des choix ? Quelles sont les garanties ? Les contrôles ? Plutôt choisir un label privé ou officiel ? Vous avez des difficultés à y voir clair dans cette profusion de repères visuels ? Suivez le guide !

COMPRENDRE LES LABELS DE CERTIFICATION

✓ LABEL OFFICIEL

Système officiel de reconnaissance de la qualité environnementale des produits, mis en place par les autorités publiques. Les contrôles sont externes et indépendants du fabricant.

✓ LABEL PRIVÉ COLLECTIF

Label de qualité environnementale initié par un secteur industriel, un organisme professionnel, une association, considéré comme indépendant du fabricant. Les contrôles sont externes et indépendants.

✓ LABEL PRIVÉ INDIVIDUEL CONTRÔLÉ

Label de qualité écologique créé par un fabricant ou un distributeur mais contrôlé par un organisme externe et indépendant.

✓ LABEL PRIVÉ INDIVIDUEL NON CONTRÔLÉ

Label de qualité environnementale créé par un fabricant ou un distributeur et relevant de leur seule responsabilité. Il n'y a pas de contrôle externe et indépendant.



Les labels officiels

Label Agriculture Biologique (AB)



Il est attribué aux produits issus de l'agriculture biologique, mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Depuis 2009, ce label s'est aligné sur les critères du label bio européen, moins contraignant puisqu'il autorise en quantité limitée l'utilisation de pesticides et d'OGM.

NF environnement



La marque NF environnement est un label officiel français délivrée par AFNOR Certification. Il offre une double garantie : la qualité d'usage et la qualité écologique. Il assure la prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie du produit. Le produit doit répondre à un cahier des charges précis, notamment en faveur de l'environnement. Il peut s'appliquer à toute sorte de produits à l'exception des produits pharmaceutiques, des produits agro-alimentaires, des services et du secteur automobile.

Label bio de l'Union européenne



Le label certifie que le produit visé est conforme au règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne. Au minimum, le logo garantit que 95 % ou plus des composants du produit sont issus de l'agriculture biologique, que le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection, qu'il provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé et qu'il porte le nom ou le code de l'organisme d'inspection.

Écolabel européen



Créé en 1992, l'écolabel européen est la certification écologique officielle européenne. À performances d'usage égales, l'écolabel européen distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit. Les objectifs sont de promouvoir la conception, la production, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie et de mieux informer les consommateurs des incidences qu'ont les produits sur l'environnement, sans pour autant compromettre la sécurité du produit ou des travailleurs, ou influencer de manière significative sur les qualités qui rendent le produit propre à l'utilisation.

Label Energy



Ce label atteste que l'appareil électrique est énergétiquement économe.

Label Ange Bleu



L'Ange Bleu (Der Blauer Engel) est un écolabel précurseur d'origine allemande. Il n'est accolé qu'à des produits conformes à un cahier des charges réputé particulièrement strict. On ne compte pas moins de 4 000 produits certifiés «Der Blauer Engelen» en Allemagne.

Label Cygne nordique



Ce label, au cahier des charges également très strict, s'applique à toutes sortes de produits et services, du moment qu'ils respectent les critères permettant son attribution. Est pris notamment en considération le cycle de vie du produit, depuis les matières premières utilisées jusqu'au recyclage du produit. Cet écolabel est également utilisé de manière générale dans les autres pays scandinaves.



Les labels privés collectifs

Certification ECOCERT



Organisme indépendant de contrôle et de certification intervenant principalement dans l'agriculture biologique, ECOCERT effectue les contrôles de 70 %

des entreprises (production et transformation) du «bio» (label AB) en France et 30 % dans le monde, en étant présent dans 80 pays. Il est issu d'un mouvement associatif européen dont la France était le leader dans les années 1970. Actuellement ECOCERT élargit son activité à d'autres domaines en s'appuyant sur sa réputation d'exigence et d'impartialité. Cosmétiques bio, textiles, produits équitables, espaces verts écologiques (label Eve).

Label Cosmebio



Le label Cosmebio écologique et biologique garantit que l'on trouve au minimum 95 % d'ingrédients naturels, au minimum 10 % d'ingrédients bio sur le produit fini et 95 % d'ingrédients bio sur le total des ingrédients végétaux. Les ingrédients interdits sont : les silicones (polluants), les OGM, les conservateurs de synthèse, les colorants synthétiques, les parfums de synthèse, les ingrédients issus du pétrole. Il y a une tolérance de 5 % d'ingrédients de synthèse choisis parmi une liste restrictive. Cette liste comprend la soude (indispensable pour la fabrication des savons) et plusieurs conservateurs. Les procédés de fabrication doivent respecter l'environnement. Les tests sur les animaux sont interdits.

Label FSC (Forest Stewardship Council)



Ce logo signale au public un produit correspondant à un cahier des charges clair, transparent et vérifié par des certificateurs indépendants, avec la caution des plus grandes ONG environnementales (WWF et Greenpeace). Il permet d'identifier le bois et ses produits dérivés ou des produits issus d'une forêt bénéficiant d'une gestion forestière respectant les principes du développement soutenable tels que définis à Rio en juin 1992.

Label La Clef Verte



Ce label est accordé aux hôtels, campings ou meublés respectant l'environnement par sa gestion touristique. Il est mené par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement depuis 1998 qui récompense les campings, hôtels, gîtes, pour leur dynamisme en matière d'environnement.

Label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes)



C'est une marque de certification de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts. Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant pour leur gestion aux recommandations des entités nationales et régionales de PEFC.

S'Y RETROUVER DANS LA JUNGLE DES LABELS, LOGOS ET AUTRES PICTOGRAMMES !

ECO-GESTES

Label Öko-Tex ou Oeko-tex (en Français)



Öko-Test est une association allemande et indépendante d'éco-consommateurs qui teste la qualité écologique de nombreux produits de consommation sur le marché. Les résultats de ces tests indépendants sont publiés dans un magazine devenu très populaire en Allemagne. Il n'y a pas d'équivalence en France. Ils pourraient être comparés à « UFC Que Choisir » ou « 60 millions de consommateurs » mais version écologique.

Max Havelaar



Ce label garantit que le produit répond aux critères internationaux du commerce équitable tels que définis par FLO (Fairtrade Labelling Organisations). Ces critères sont basés sur les trois piliers du développement durable : l'économique (prix minimum, prime...), le social (meilleurs salaires et conditions de travail, améliorations sociales, démocratie et participation) et l'environnemental (critères portant sur la gestion de l'eau, la préservation de sols, les économies d'énergie, la limitation du recours aux pesticides et aux engrais de synthèse...). Concrètement, les cultivateurs du Sud reçoivent un juste prix pour leur récolte qui couvre les coûts de production, les coûts sociaux et environnementaux et les investissements.

Marine Stewardship Council



Ce label atteste que les pêcheries d'où proviennent les produits mettent en œuvre des méthodes de pêche durables, économiquement stables et qu'elles laissent les stocks de poissons se reconstituer. Label à considérer avec précaution car impliqué dans des affaires pas très éthiques.

Imprim'vert

C'est un marquage volontaire créée en 1998 par la chambre de métiers et de l'artisanat du Loir-et-Cher et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Centre. Il permet de repérer des imprimeurs qui font des efforts environnementaux ; le cahier des charges Imprim'Vert® est fondé sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques.



Green'n Clean



Ce label réservé exclusivement aux festivals de musique est destiné à encourager la volonté des membres bénéficiaires à promouvoir l'amélioration de la scène du festival européen en termes de conditions de travail, de santé et de sécurité mais aussi de contribuer à la sensibilisation à l'environnement et à la promotion de l'échange transfrontalier des talents musicaux.



GLOSSAIRE

- **ACHATS RESPONSABLES** : prend en compte le non travail des enfants, l'hygiène, la sécurité, le temps de travail, les salaires et la discrimination. Certaines entreprises font signer des chartes à leurs fournisseurs, notamment les fournisseurs indien et chinois.
- **AFNOR CERTIFICATION** : organisme certificateur chargé par les pouvoirs publics de certifier des produits en France.
- **AMAP** (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne): destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique. On crée un lien direct entre paysans et consommateurs, ces derniers s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable.
- **AUTO-DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES** : logos et autres déclarations environnementales issues d'initiatives privées d'entreprises, de groupements d'entreprises ou d'associations et émises sous leur propre responsabilité (par exemple, produit « vert », « écologique », « 100 % naturel », « biodégradable », etc.), sans vérification par une tierce partie indépendante.
- **BIODIVERSITÉ** : désigne la diversité du monde vivant. Le Programme des Nations unies pour l'Environnement a annoncé le 12 novembre 2008 la création d'un groupe intergouvernemental d'experts sur la biodiversité.
- **BIODÉGRADABLE**: qui peut être détruit par les bactéries.
- **CENTRE COLLECTIF** : usine dont le rôle est de valoriser, traiter ou stocker les déchets.
- **CERTIFICATION** : procédure par laquelle un organisme indépendant atteste qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées.
- **CO₂** : dioxyde de carbone ou gaz carbonique, c'est un gaz à effet de serre issu de la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon).
- **COVOITURAGE** : partage de la voiture individuelle pour un temps ou pour un trajet donné, avec partage des frais, entre voisins, collègues.
- **CYCLE DE VIE** : ce sont toutes les étapes de la fabrication d'un produit, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières à la fin de vie du produit.
- **DÉCHET** : selon l'article L. 541-1 du Code de l'environnement, « Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». On distingue plusieurs catégories de déchets :
 - **Les déchets dangereux** : ils peuvent générer des nuisances pour l'homme et l'environnement et présenter une ou plusieurs propriétés de danger (explosif, comburant, inflammable, irritant, infectieux, mutagène, écotoxique...) ce qui implique certaines précautions particulières. Ils font l'objet d'un contrôle administratif renforcé (production, stockage, transport, élimination).
 - **Les déchets non dangereux** : anciennement appelés déchets banals, ils sont principalement constitués des déchets ménagers et des déchets

GLOSSAIRE

industriels du type bois, emballages, papier, carton, verre, plastique, métaux...

- **Les déchets inertes** : ce sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (gravas, terres...).

- **DEEE OU D3E** : déchets d'équipements électriques et électroniques qui regroupent tous les objets ou les composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques, que ces courants soient fournis par branchement sur une prise ou à travers des piles ou des batteries.

- **ÉCO-PRODUIT** : tout produit ou service qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie par rapport à un produit similaire et de qualité équivalente. Les produits et services porteurs de l'écolabel européen ou NF Environnement sont considérés comme des éco-produits.

- **EFFET DE SERRE** : phénomène naturel indispensable à la vie sur terre. Certains gaz présents dans l'atmosphère, tel que le gaz carbonique, retiennent les rayonnements infrarouges du soleil et constituent ainsi une coque chauffante autour de la terre. Le phénomène devient inquiétant lorsqu'il s'accroît.

- **ÉNERGIE FOSSILES** : énergies constituées par fossilisation (gaz, pétrole, charbon). Leur combustion émet des gaz à effet de serre et leurs réserves sont limitées.

- **ENVIRONNEMENT** : ce terme désigne tout ce qui nous entoure. C'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels au sein duquel se déroule la vie humaine.

- **GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT** : initié en août 2009, ce débat public sur l'environnement a donné lieu au vote de deux lois, la loi Grenelle 1 qui fixe les objectifs de l'État en matière de lutte contre le changement climatique et la loi Grenelle 2 qui définit les mesures pour atteindre les objectifs.

- **HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE** : est une démarche volontaire de management de la qualité environnementale des opérations de construction ou de réhabilitation des bâtiments.

- **KILOWATTHEURE** : énergie consommée par un appareil de 1 000 W pendant 1 heure.

- **MATÉRIAU** : matière d'origine naturelle ou artificielle que l'homme façonne pour en faire des objets.

- **RECYCLAGE** : c'est un procédé de traitement des déchets industriels et des déchets ménagers qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit des matériaux. L'un des exemples qui illustrent ce procédé est celui de la fabrication de bouteilles neuves avec le verre.

- **RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)** : recouvre les mêmes préoccupations que le développement durable mais concerne spécifiquement les entreprises et les collectivités.

- **VALORISATION** : c'est mettre tout les moyens disponibles en œuvre pour la valorisation énergétique des déchets qui sont une matière première dans le but de respecter l'environnement.